



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 5 mars 2018 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Carl Croteau, conseiller no 5.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- | | |
|----------------------|-------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Dannie Mercier |
| 2- Vacant | 5- |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Madame Jessika Lacombe, mairesse est absente.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

NO-18-028

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR SOLANGES THIBAUT
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 5 mars 2018 tel que lu par monsieur Carl Croteau, maire suppléant et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Démission au poste de conseillère no 2
5. Dépôt des états financiers 2017
6. Gestion documentaire –Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
7. Réfection et amélioration du système de chauffage à l'édifice
8. Contribution à la Sûreté du Québec

9. Dépôt du rapport de participation des élus à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
10. Autorisation-Activité au Club des Routiers 4x4
11. Assemblée générale du Transport adapté
12. Correspondance
13. Varia
14. Période de question (s)
15. Levée de la séance

Que le point «Varia» reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTE

NO-18-029

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 5 février 2018, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-18-030

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT DES
REVENUS ET DÉPENSES(ÉTAT
DES RÉSULTATS BUDGETÉS)
DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de février 2018, totalisant 95 817.09\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 5 à 8, totalisant 5 966.54\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	3 844.69\$
Service incendie 2017-2018	40 658.00\$

Voirie déneigement	24 438.58\$
Eau potable	838.87\$
Déchets domestiques	6 850.32\$
Accessoires de loisirs	4 196.77\$
Sports hors-municipalités	1 406.20\$
Eaux usées	7 332.32\$
Remises gouvernementales	1 905.81\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), pour le mois de février 2018.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PGMégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de Monsieur Carl Croteau, maire suppléant au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

**NO-18-031 DÉMISSION AU POSTE DE
CONSEILLÈRE NO 2**

Les membres de ce conseil prennent acte de la démission de Madame Vanessa Daigle au poste de conseillère no 2.

NO-18-032 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2017

Conformément à l'article 176.1, la secrétaire-trésorière dépose le rapport financier 2017 ainsi que le rapport du vérificateur externe 2017.

**NO- 18-033 GESTION DOCUMENTAIRE-
MUNICIPALITÉ ST-ADRIEN-D'IRLANDE**

Considérant que la municipalité doit élaborer, mettre à jour un calendrier de conservation pour faire l'inventaire et le tri des documents actifs, semi-actifs et inactifs;

Considérant que ce calendrier doit être au préalable approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

En conséquence, il est proposé par CLAUDE BLAIS appuyé par ROCK CÔTÉ et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mandater le Centre d'archives de la région de Thetford pour effectuer la gestion documentaire des documents actifs, semi-actifs et inactifs au montant de 2 150.00\$.

ADOPTE

NO-18-034

**RÉFECTION ET AMÉLIORATION DU
SYSTÈME DE CHAUFFAGE
À L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

Considérant que la municipalité a besoin de refaire une partie du système de chauffage;

Considérant que depuis un certain temps le système de chauffage est problématique et manque de constance dans les différents locaux de l'édifice municipal;

En conséquence, il est proposé par DANNIE MERCIER appuyé par ROCK CÔTÉ et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mandater la Plomberie 1750 Inc. pour effectuer les correctifs nécessaires au bon fonctionnement du chauffage partout dans l'édifice municipal au montant de 1 590,00\$ plus taxes.

ADOPTE

NO-18-035

**CONTRIBUTION À LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Attendu que les municipalités comptant moins de 50 000 habitants sont desservies par la Sûreté du Québec, à l'exception de celles qui ont maintenu leur corps de police municipal;

Attendu qu'en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, l'ensemble des 1041 municipalités desservies par la Sûreté du Québec assume 53% de ces coûts alors que le gouvernement du Québec en assume 47%;

Attendu qu'en raison de la signature d'une nouvelle convention collective des policiers de la Sûreté du Québec pour les années 2015 à 2022, la facture préliminaire des municipalités est passée de 304,6 M \$ en 2017 à 336,6 M \$ en 2018, soit une augmentation prévue de 10,5%;

Attendu que l'augmentation prévue de cette facture, pour l'ensemble des municipalités de la MRC des Appalaches était de 15 % en 2018, soit une augmentation de 259 309 \$, dans le contexte où les municipalités ont une capacité financière très limitée et parviennent difficilement à boucler leur budget;

Attendu qu'en décembre 2017, le ministre de la Sécurité publique a annoncé que le gouvernement du Québec accorderait une aide financière de près de 23

millions de dollars aux municipalités, faisant ainsi passer l'augmentation à 3 % au lieu de l'augmentation prévue de 10,5 % en 2018;

Attendu qu'après transmission des lettres à chacune des municipalités concernant cette aide financière, l'augmentation « réelle » de la contribution des municipalités de la MRC des Appalaches pour le service de la Sûreté du Québec sera de 7,5 % en 2018, et non pas de 3%, alors que l'inflation moyenne au Canada n'était que de 1,6 % en 2017;

Attendu que cette aide financière n'est pas récurrente et qu'on peut s'attendre à ce que les municipalités paient davantage pour le service de la Sûreté du Québec en 2019;

Attendu que les municipalités sont une clientèle captive d'un monopole et ne peuvent pas intervenir dans le processus de négociation de la convention collective, alors que celle-ci a un impact majeur sur l'augmentation des coûts pour les municipalités;

En conséquence, il est proposé par SOLANGES THIBAULT, appuyé par DANNIE MERCIER et résolu unanimement :

- a) Qu'il soit demandé à L'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de dénoncer l'information erronée concernant le taux d'augmentation de la contribution des municipalités pour le service de la Sûreté du Québec en 2018, lequel ne reflète pas la réalité et comporte un écart significatif entre l'augmentation réelle et l'information véhiculée;
- b) Qu'il soit demandé à l'UMQ et à la FQM de prendre en considération, lors de la négociation du prochain « Pacte fiscal », une réduction du risque lié aux augmentations brutales des contributions exigées des municipalités locales pour assurer la desserte policière par la Sûreté du Québec, en vue de faciliter la préparation annuelle des budgets;
- c) Et qu'il soit demandé à l'UMQ et à la FQM de négocier avec le gouvernement du Québec afin que les MRC puissent statuer sur le nombre d'effectifs policiers sur leur territoire, dans le cadre des prochaines ententes décennales à conclure entre la Sûreté du Québec et chacune des MRC.
- d) Qu'il soit demandé au gouvernement du Québec la possibilité de se retirer de l'entente avec la Sûreté du Québec en nous donnant l'opportunité de conclure une entente avec la desserte municipale existante sur notre

territoire.

ADOPTE

NO-18-036

**DÉPÔT DU RAPPORT DE
PARTICIPATION DES ÉLUS
À UNE FORMATION SUR
L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE
EN MATIÈRE MUNICIPALE**

Tel qu'édicté par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* des élu (e)s, la secrétaire-trésorière dépose le Rapport de participation des élus ayant suivi la formation.

NO-18-037

**AUTORISATION-ACTIVITÉ
AU CLUB DES ROUTIERS 4X4**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent l'activité au Club des Routiers 4X4 qui se tiendra le 26 mai 2018 sur le terrain de Robert Bolduc, 216, rang 9 à St-Adrien-d'Irlande qui consiste en un parcours extrême 4X4 et acceptent de commanditer une somme de 100,00\$ pour cette activité.

Lors de cet évènement, le stationnement devra se faire d'un côté de la route seulement. Aussi, s'il y a un feu de joie, il faudra utiliser des produits propres pour l'environnement. L'utilisation de pneus, produits toxiques ou de même genre qui contribuent à incommoder l'environnement des alentours ne sont pas recommandables et non acceptables.

ADOPTE

NO-18-038

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU TRANSPORT ADAPTÉ**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que Monsieur Carl Croteau soit délégué pour assister et représenter le conseil municipal à l'assemblée générale de Transport adapté de la région de Thetford inc, qui se tiendra jeudi, le 22 mars 2018, à 19 heures, **local 02 au Centre Communautaire Marie-Agnès Desrosiers, 37, Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.**

